

Conditions générales de location et réservation

Prise en charge de la remorque

Le locataire prend en charge la remorque en état de fonctionnement et propre. Les accessoires tels que les sangles, treuil, roue jockey, adaptateur etc... sont en parfait état. Les réclamations du locataire doivent être communiquées avant le début de la location. La location est facturée d'avance. Chaque retard sera facturé par tranche de 24H ou retenu sur la caution.

Restitution de la remorque

Le locataire est tenu de restitué la remorque à Remorque Center à l'expiration de la durée de location indiquée dans le contrat de location. La remorque et tous les accessoires mis à disposition devront être restitué en parfait état et propre. En cas de perte ou de détérioration des accessoires ceux-ci sont facturé ou retenu sur la caution ainsi que des nettoyages spéciaux.

Durée de la location

La durée de la location est déterminée avant le départ de la remorque. Si la remorque n'est pas restituée en temps et en heure par le locataire, et par conséquent entraine la perte de la location suivante, le montant de la caution sera retenu pour couvrir les dommages occasionnés.

Prolongation de la durée de location

Une prolongation du contrat de location n'est possible qu'avec le consentement de Remorque Center. Un dépôt couvrant le frais supplémentaire peut être demandé. Remorque Center peut sans motif refuser la prolongation.

Dégâts et entretien

La remorque sera testée au retour par notre atelier. Toutes défauts, dégâts, irrégularités ou usure exagérée sont à la charge du locataire. Les réparations sont effectuées par notre atelier ou partenaire agréé à la charge du locataire le montant sera déduit de la caution et si le montant dépasse la caution, le solde sera payé immédiatement par le locataire. si la remorque ne peut être réparée et nécessite un remplacement, la responsabilité du locataire ne peut excéder la valeur résiduelle du bien loué. Le locataire sera tenu responsable des dégâts qu'il occasionnerait au bien loué. Dans le cas où le locataire restituerait le bien en mauvais état de propreté ou d'entretien ne pouvant pas être assimilé à une usure locative normale nécessitant un nettoyage ou un entretien spécifique (ex. nettoyage de bâche, remplacement d'une pièce etc...), le locataire sera tenu de payer les frais de nettoyage ou d'entretien éventuel. Dans le cas où le locataire ne restituait pas le bien loué, celui-ci sera tenu de payer au propriétaire la valeur résiduelle du bien. L'usage de la remorque est sous l'entière responsabilité du locataire. Il l'utilisera en respectant la législation locale en vigueur ainsi que les caractéristiques techniques de la remorque (capacité de chargement). Il en prendra soins, ainsi que des accessoires fournis, de manière à la rendre dans le même état qu'à la livraison. La responsabilité du locataire est également engagée s'il cède le véhicule à des tiers.

Responsabilité du locataire

La responsabilité du locataire est engagée en cas d'utilisation incorrect de la remorque ou en cas de violation des obligations contractuelles de ces conditions. Le locataire et respectivement le garant de location, s'engage à payer les amendes en relation à une infraction commise durant l'intégralité de la durée de la location, (accident, excès de vitesse, non-respect pour le conducteur de règle sur la LCR Suisse ou la législation locale en vigueur).

Le locataire déclare disposer de toutes les informations et aptitudes nécessaires à l'utilisation adéquate et prudente du bien loué, il appartient à celui-ci de compléter si nécessaire son information. Il déclare posséder également les habilitations, permis, capacité juridique et légale pour utiliser le bien loué.

Le locataire est responsable du bien loué durant l'intégralité de location jusqu'à sa restitution, il s'engage à ce titre à exercer un contrôle effectif et exclusif sur la remorque et est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel, il sera donc tenu responsable de tous mauvais emplois. La remorque ne peut être utilisée que par le locataire et le(s) conducteur(s) qui ont été indiqués sur le contrat. Tous les conducteurs en plus du locataire doivent avoir l'âge minimum requis et être en possession d'un permis de conduire valable, lequel doit être présenté au loueur au moment de la location. Le locataire est tenu de communiquer au loueur le nom et l'adresse de tous les utilisateurs. Le signataire du contrat de location reste cependant entièrement responsable, même si le signataire n'est pas en même temps le conducteur. En outre, le locataire devra également rembourser au loueur les éventuels dommages consécutifs occasionnés, en particulier la dépréciation, la perte de location, les frais de dépannage, les frais d'expert ainsi qu'un forfait pour frais administratifs. Le locataire répond des dommages dus à des troubles, à des phénomènes naturels, en liaison avec des grandes manifestations, et en particulier des dommages à la structure dus au non-respect des hauteurs maximales de passage (entrées de garage, passages souterrains et endroits semblables). Le locataire est en outre entièrement responsable en cas de dommage intentionnel ou par négligence grave (au sens de la LCR), en particulier en cas d'excès de fatigue, d'inaptitude à la conduite due à l'alcool ou à la drogue, ainsi qu'en cas de dommages dus au chargement. Les dégâts occasionnés par la remorque, matériels ou corporels impliquant un tiers sont à la responsabilité du client locataire.

Responsabilité de Remorque Center

Remorque Center n'a aucune responsabilité envers le locataire ou des tierces personnes pour des accidents ou des dommages qui se produisent pendant la durée de la location. De même, le loueur n'est pas responsable des dommages dus à la suite de défauts sur le véhicule, En aucun cas, le loueur ne pourra être tenu responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel. Remorque Center décline toutes responsabilités pour toutes défaillances de quelque nature que ce soit.

Caution et acompte de réservation

La caution sera restituée seulement après le contrôle complet du matériel loué, en cas de dégât ou utilisation inappropriée du bien loué engageant des frais de réparation ou de nettoyage la caution sera retenue. Les acomptes versés par le locataire pour la réservation du bien ne pourront être déduits seulement dès la prise en charge du bien loué. En cas d'annulation de la part du locataire, le montant de l'acompte sera être retenu ou le cas échéant crédité sur une prochaine location.

ACOMPTE POUR RÉSERVATION :

DURÉE DE LOCATION : DATE ET HEURE DE DÉPART **DATE ET HEURE DU RETOUR**

PROLONGATION DE DURÉE :

CAUTION DE LA LOCATION : DE CHF **CASH** **TWINT**

DÉGÂTS ACTUELS :

IDENTIFICATION DE LA REMORQUE :

ACCESSOIRES INCLUS :

SANGLES **ADAPTATEUR** **FEUX RAPPORTÉS** **TREUIL** **FILET**

NOM PRÉNOM DU/DES LOCATAIRE(S) ET CONDUCTEUR(TRICE)(S) RESPONSABLES

ADRESSE MAIL

TÉLÉPHONE

SIGNATURE